

de nature à fixer l'assemblée sur ce qu'elle aura à faire.

Nous savons que M. Bouley vient de transmettre au ministre les renseignements qui lui ont été demandés.

Depuis quelque temps, un nommé Bénoni, dit *Patterson*, sujet belge, exploite la confiance des négociants de Lille de Roubaix et des principales villes du département du Nord.

Cet individu se serait fait dresser de Londres, par un nommé Ridley, ouvrier imprimeur, réfugié en cette ville depuis la défaite de la Commune, des lettres qu'il a lui-même préparées, et qui sont revêtues de la signature falsifiée de quelques importantes maisons de commerce anglaise.

Muni de ces lettres, dit *l'Emancipateur*, et prenant la qualité de représentant des maisons dont elles sont émises, le faussaire entretient en relations d'affaires avec des négociants français auxquels il ferait des commandes considérables, puis au moyen de la lettre de consignation en douane, qu'il se fait remettre, il irait prendre à Londres livraison des marchandises expédiées.

Il est bon que le commerce se tienne en garde contre des tentatives de ce genre.

Vendredi dans la nuit, on a opéré à Lille une arrestation qui fait beaucoup parler en ce moment : c'est celle d'un très gros industriel de Lille. Il est prévenu d'abus de confiance et de détournement de fonds. On dit que les charges relevées contre lui sont assez sérieuses. Il a été arrêté à son domicile au moment où revenant de voyage, il se préparait à se coucher.

Mme Brissy, femme du sous-intendant militaire de Marseille, dont on connaît la condamnation à mort et la commutation de peine, a obtenu pour aujourd'hui une audience du président de la République. Elle vient solliciter de vive voix la faveur qu'elle a déjà sollicitée par écrit, à quelques jours, d'une nouvelle commutation de peine en faveur de son mari.

Tribunal de Lille, 26 janvier. — Gustave Primdt, filleur à Roubaix, a presque étranglé sa femme; arrêté par la police, il a assisté avec violence et s'est rebellé. Ce mauvais sujet, qui est un habitué d'ouvrier, prive sa femme et ses enfants de tout pour s'enivrer. — Un mois de prison.

Un monsieur qui n'est pas précisément heureux est le propriétaire du n° 239,810, qui a gagné le gros lot de 100,000 fr. à la ville de Paris. — Ce veinarde malencolité avait oublié de faire son second versement; ce qui fait que l'eau est retournée à la ville. — Avis à ceux qui possèdent des obligations et qui oublient de faire leurs versements en temps opportun!

Faits Divers

L'assassinat d'Epernay

L'Indépendant de la Meurthe et de la Moselle nous donne les renseignements suivants sur l'attentat commis à Epernay, dont nous avons parlé hier :

Lundi dernier, vers neuf heures du soir, un soldat allemand, passant près du pont du chemin de fer, à Epernay, a été frappé par derrière, d'un coup de couteau, par un individu qui, dit-on, avait cru reconnaître un soldat avec lequel il avait eu maille à partir quelques instants auparavant dans la rue du Collège. Relevé par d'autres soldats accourus

Et malgré la violence des sentiments qui l'agitait, Jacques eut assez d'empire sur lui-même pour ouvrir avec précaution la porte que sa sœur venait de lui indiquer. Hélène se jeta contre lui. Si douloureux que fut le spectacle qui frappa leurs regards, leurs cœurs se sentirent cependant aussitôt rassurés. Il y avait bien un mort dans cette chambre : mais ce mort était Brulard, et près de lui se levait Francine agenouillée.

La pauvre enfant, absorbée par son désespoir, n'avait rien entendu ; elle ne tourna pas la tête, de sorte qu'Hélène et Jacques purent se communiquer par un regard le soulagement qu'ils devaient à sa présence inespérée.

Tous deux s'agenouillèrent près de la porte, et ils se mirent à prier.

— Mon Dieu, ayez pitié de lui ! disait Francine, en levant ses mains jointes vers le ciel.

— Mon Dieu ! pardonnez-lui ! murmuraient involontairement Hélène et Jacques.

Francine se retourna et les aperçut. — Vous ici ! dit-elle. Vous, priant pour lui ! — Comment avez-vous su... — Hélène se leva, se rapprocha de Francine, prit sa main et lui dit à voix basse : — Venez avec nous, mon amie ; ce que vous faites est au dessus de vos forces... Vous avez rempli vos devoirs jusqu'à la fin : songez un peu à vous maintenant... ou plutôt songez à ceux qui vous aimant.

à ses cris, le blessé a été transporté à l'ambulance allemande, où il a été reconnu que son état ne présentait pas de gravité.

L'agresseur, qui avait pu s'échapper tout d'abord, est actuellement sous la main de la justice, ainsi que trois personnes qui l'accompagnaient. Nous sommes heureux d'annoncer, toutefois, que cette affaire ne présente pas la gravité qu'on lui attribuait primitivement, et qui avait donné lieu à la dépêche suivante, adressée par M. Thiers au préfet de la Marne :

« Ordonnez de ma part à toutes les autorités, surtout à la justice et à la gendarmerie, de rechercher et de saisir l'auteur de l'assassinat dont vous parlez. Faites sentir à tous les agents du gouvernement combien serait grave la négligence en pareil occasion. Faites sentir surtout aux populations que des actes semblables les exposent à de redoutables représailles, et qu'elles payeraient pour le coupable si justice ce dernier n'était pas faite sûrement et promptement. »

A. THËRS.

— Souvenir de la Commune.

Un fédéré se présente chez M. X... pour le désarmer.

— Pardon ! lui dit celui-ci, j'ai aussi un fusil : faites-moi au moins l'honneur de vous mettre deux pour me le demander.

Une heure après le fédéré revient avec un de ses copains.

— Pardon ! reprend M. X..., j'ai mon domestique qui a aussi son chasseur : mettez-vous au moins trois.

Le fédéré revient alors, lui quatorzième, avec une bande d'insurgés.

— Pardon ! objecte encore M. X..., outre nos fusils, mon domestique et moi nous possédons chacun un revolver à six coups : il faut donc, pour nous désarmer, que vous soyez au moins quinze.

Vers le soir, le fédéré revient une quatrième fois, à la tête de toute une compagnie.

Mais M. X... qui avait eu le temps de faire ses malles, était parti depuis une heure.

— Une dépêche, datée de Nice, le 25 au soir, annonce qu'un grave accident vient d'avoir lieu.

A 3 heures de l'après-midi, un bloc énorme de rochers (environ 200 mètres cubes) s'est détaché du monticule connu sous le nom de Château de Nice, dans la partie où l'on exploite des carrières, du côté du port. La maison Baudouin s'est effondrée. Les habitants ont pris la fuite. Une jeune fille a été tuée ; une femme a reçu des blessures qui ont nécessité l'amputation ; 31 autres personnes ont été blessées. La police, les pompiers et la troupe continuèrent le sauvetage.

— On mande de Marseille qu'une maison à deux étages s'est écroulée hier dans la rue Kliéber, ensevelissant plusieurs personnes sous les débris. Le préfet et le maire dirigent les efforts faits pour sauver les victimes.

— Un terrible assassinat vient d'être commis à Montpellier.

Mercredi, vers dix heures du soir, un individu se présenta à la gare réclamant des colis qui ne lui appartenait pas. Instruit de ce fait, l'agent de police Lavabre se mit à sa poursuite et l'atteignit dans la rue Desballe-Possel, quartier du Grand-Saint-Jean, en face le passage Tisson.

Une lutte s'engagea, dans laquelle Lavabre fut frappé de deux coups de couteau, dont un dans la région du cœur. Il ne continua pas moins à poursuivre son assassin, le pistolet au poing, quand arrivé dans la rue du Grand-Galion, les forces lui manquèrent complètement et il s'affaissa sur lui-même.

Plusieurs personnes, témoins de sa poursuite, accoururent aussitôt et le transportèrent dans la pharmacie Serane, boulevard de l'Observatoire, où les soins les plus intelligents et les plus expressés lui furent prodigués, mais sans succès. Lavabre expira après quelques minutes, sans pouvoir désigner autre chose que son domicile, rue Triperie-Neuve.

Lavabre, originaire de l'Aveyron et cordonnier de son état, était entré dans la police depuis trois mois à peine, et nous tenons de bonne source qu'il s'y était déjà fait remarquer par son activité et son intelligence. Il laisse sa femme et une fille de dix-huit à vingt ans.

qu'à demain ! dit Francine en opposant une douce résistance à Hélène qui voulait la relever ; — si vous saviez ce qu'il a souffert avant de mourir ! quelle crainte horrible il a eue pour pensée dernière ! Non, non, ne m'arrachez pas d'auprès de lui ! Je dois le veiller jusqu'à ce que la terre le recouvre... Il m'a tant aimée !

— Eh bien ! Francine, je resterai avec vous... je prierais avec vous... Et qui sait si vos prières pour lui, mêlées aux miennes, n'arriveront pas plus sûrement jusqu'à Dieu... — Vous permettez, mon frère, n'est-ce pas ?

— Je n'ai rien à permettre à un ange comme vous, ma sœur ; mais je vous remercie d'une pensée qui naît dans mon cœur en même temps que dans le vôtre. Oui, demeurez ici ! priez ici... personne plus que vous n'en a le droit... Mais demain, vous amèneriez au château ma sœur de lait... Vous le voulez bien, Francine, n'est-ce pas ?

Francine inclina la tête pour indiquer son acquiescement à ce qu'on lui demandait, et Jacques se retira en laissant près du lit de mort de Brulard les deux jeunes filles agenouillées et en prières comme deux sœurs.

Le jeune comte trouva encore aux environs du presbytère les groupes de paysans qu'il avait remarqués quelques instants auparavant ; mais, cette fois, loin de les éviter, il alla droit à eux et il mit un terme à leurs suppositions malveillantes, en leur disant que c'était

Le signalement de l'assassin est, en les mains de la justice, à laquelle, nous l'espérons, il ne pourra longtemps échapper.

P. S. Une dépêche télégraphique annonce en effet que l'assassin est arrêté et a avoué son crime.

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel anniversaire sera célébré le lundi 29 Janvier 1872, à 9 h. 1/2, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DELESCUSE, soldat au bataillon de la Garde Mobile, mort glorieusement à l'âge de 21 ans et 6 mois.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 30 Janvier 1872, à 9 heures et demie, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Madame Sophie-Victoire DEGREME, veuve de Jean-Baptiste LEMESSE, décédée à Roubaix le 28 décembre 1871, à l'âge de 74 ans et 4 mois.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, le mardi 30 janvier 1872, à 10 h. 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Ursule-Joseph WACRENER, veuve de M. Joseph LEHMBRE, décédée le 31 décembre 1871, dans sa 87^e année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

— NAISSANCES

26 janvier. — Elise Desutter, à l'Epeule. — Julia Desauw, rue Sébastopol. — Oscar Coulet, rue de Lille. — Flore Leroy, rue Saint-Joseph. — Irma Féner, rue Saint-Jean. — Henri Tange, à l'Epeule. — Pierre Boitel, rue d'Henri.

27 janvier. — Thérèse Bruchette, rue du Grand Chemin. — Marie Cousu, rue du Luxembourg. — Angèle Duquesnoy, rue du Fort. — Adèle Demontier, Basse Masauie. — Flaminio Delporte, rue du Parc. — Victorine Leleuvre, au Jean Ghislain.

DÉCÈS

26 janvier. — Elise Catoire, 10 mois rue de la Pêche. — Prudence Delannoy, 4 ans, rue de la Pêche. — Delphine Noolain, 9 mois, rue de la Pêche. — Louis Arickx, 1 an, rue de la Guirgasse. — Alfred Contraire, 7 mois à l'Epeule. — Edmond Despretz, 11 mois, à l'Epeule. — Désiré Desumont, 1 mois rue du Fort.

27 janvier. — Guillaume Meau, 3 ans, rue des Longues Haies. — Stéphanie Bekcart, 49 ans, ménagère, rue des Longues Haies. — Arthur Struyve, 7 mois, rue des Angées. — Jeannette Verbeke, 1 mois, rue des Longues Haies. — François Dewyndt, 45 ans, corroyeur, à l'Epeule.

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de Physique

Lundi 29 janvier à 8 h. 1/2 du soir.

DU CHLORE.

Combustion dans le chlore ; emploi du chlore comme agent de décoloration et de désinfection ; théorie du blanchiment.

Subscription publique

A 22,723 obligations hypothécaires SUR DOMAINES FORESTIERS et AGRICOLES Acquis par la Société Générale Forestière (ANONYME)

PRIX d'Emission : 225 fr. l'une

4 TIRAGES PAR AN

INTERET ANUEL : 15 FRANCS BRUTS

Ces Obligations donnent droit chaque année à :

1^{er} Intérêt 48 fr. soit... 225 00

2^o Prime de remboursement... 11 33 00

3^o Bonification pour la libération... 2 70 00

REVENUE COMPLET... 268 03

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Mardi 30, Mercredi 31 Janvier ; Jeudi 1^{er}, Vendredi 2, Samedi 3 Février inclusivement.

ON VERSE :

en souscrivant... 25 fr. ci... 25

à la répartition du 28 février... 50

le 31 mars... 50

le 30 avril... 50 moins le coupon du 30 avril... 45 50

ON SOUSCRIT :

A LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, Banque de Crédit et d'Émission (Anonyme), n° 16, place Vendôme.

DANS LES

DANS LES

DEPARTÈMENTS :

Comptoires de la Société :

A ROUBAIX : RUE ST-GEORGES, 44

A TOURCOING : RUE HAYRÉ, 9

CAISSE DE CAUTIONNEMENTS

Bénévoles par annuités

Fondée en 1867

Statuts en l'étude de M^e GAUTHIER, notaire à Paris.

CAPITAL : 4 MILLIONS

Emissions de 8,000 actions de 500 fr.

INTÉRÊTS FIXES :

Payables le 15 janvier 1872.

51 00 00, dont 30 00 servis par le TRÉSOR sur les sommes prêtées.

Outre ces intérêts fixes, les souscripteurs

CHAPITRE XI.

CHACUN CARACTÈRE DANS SA VÉRITÉ.

Quand Jacques se trouva livré à lui-même et libre, par conséquent de mettre un peu d'ordre dans ses idées, il crut se souvenir que, malgré la demi-obscrité qui régnait dans la chambre du mort qu'il venait de quitter, il avait remarqué sur le visage de sa malheureuse sœur de lait plusieurs stigmates, que l'on ne pouvait guère attribuer seulement à la violence de sa douleur ou au passage de ses larmes.

Il se rappela alors ce qu'Adrienne était venue lui dire, et il se demanda avec un redoublement de tristesse, s'il n'y avait pas quelque chose de vrai dans le bruit qui avait couru de l'assassinat de la pauvre Francine par son père. C'était là un sujet de méditations profondes et de bien douloureuses perplexités pour Jacques qui ne pouvait pas s'empêcher de croire qu'il devait être pour quelque chose dans les faits qui avaient amené des scènes de violence entre ce père si dévoué et cette fille si respectueuse. Mais que s'était-il passé ? La

tion veillait auprès du cadavre de Brulard... Il n'y a rien de plus beau dans le monde.

Vivant voulut aussi parler ; mais après plusieurs tentatives inutiles, il dut se borner à saisir la main de son maître qu'il porta à ses lèvres en sanglotant.

s'ouvrait un vaste champ de sombres mystères et de pénibles conjectures. Évidemment, la volonté absolue était venue de Brulard, et la résistance opiniâtre de Francine. Qu'avait entendu cette dernière, lorsque, dans l'égarement de son désespoir, elle s'était oubliée jusqu'à dire que son père, dont la fin avait été si promptement survenue, avait bien souffert avant d'expirer, et qu'une crainte horrible s'était mêlée aux angisses de sa courte agonie ! Jacques ne s'exagérât pas outre mesure le malheur qui frappait sa sœur de lait ; mais il reconnaissait qu'il pouvait exister dans cette catastrophe inattendue telle circonstance qui en rendrait le souvenir à jamais poignant. Se regarder comme la cause indirecte d'un succrôit de douleur pour cette jeune fille à laquelle il était si profondément attaché, faisait éprouver d'horribles tourments à l'âme généreuse de Jacques. Ce fut au milieu de ces pénibles préoccupations qu'il passa une grande partie de la nuit, et le lendemain il les retrouva plus dévorées encore dans sa pensée à son réveil.

Convaincu que la journée qui succéderait à celle-ci ne lui apporterait de nouveaux devoirs à remplir, il prit à l'avance ses résolutions, et se promit bien de ne faillir à aucune.

La suite au prochain numéro.

Conseil d'Administration

MM. LAFITTE, Président, et autres.

Baron MILET, officier, au retraité, inspecteur d'assurances.

LOUIS, fondateur des journaux Postes, des Télégraphes et de la France administrative.

PLACEMENT DU FONDS DESTINÉ À LA

Tel est en réalité le placement offert par la Caisse de Cautionnements, qui a été formé par des propriétaires, des souscripteurs et par annuités.

On le sait : tout comptable, du gouvernement doit verser un cautionnement au Trésor. Quand il n'appartient pas au comptable, ce cautionnement est frappé d'un privilège, véritable garantie hypothécaire, et les intérêts, même si élevés, sont toujours garantis.

Le chiffre des sommes ainsi encaissées par l'État dépassant 300 millions, la Caisse de Cautionnements porte son capital-actions à 4 millions, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui sont adressées par les agents des Finances.

Versés d'office au Trésor, par les privilèges de second ordre, par les traités et les conventions avec le Trésor, les fonctionnaires des divers ministères sont donc à l'abri de toute éventualité financière ou politique.

Les garanties des mains, des CREAMON, de Lyon, le meilleur des contre-façons de la France.

Dépôt à Roubaix, dans les pharmacies Coque ; à Lille, Bréneau ; à Valenciennes, Goussier.

PROJET DE LOI

PORANT FIXATION des Tarifs spécifiques sur les matières brutes (cactiles)

(28 Janvier 1872)

PRIX : 25 CENT.

Evitez

la dentifrice de M. LE ROUX, en employant la

CREME SIMON, de Lyon. Se méfier des

contrefaçons. Dépôt à Roubaix, dans les pharmacies Coque ; à Lille, Bréneau ; à Valenciennes, Goussier.

Spécialité de dentiers en tous genres

Traitements spéciaux pour le

REDRESSÉMENT DES DENTS

VERBAUGGÉ

DENTISTE

BRÛVETÉ PAR S. M. LE ROI DES BELGES

RUE DE L'HOSPICE, 8, ROUBAIX